

Avant de partir en vacances, lisez l'article "Voyager en Europe".

Pendant onze ans, 117 numéros ont été adressés à nos lecteurs. Nous avons grâce à cela maintenu un

En août 1975, EURinfo lançait son numéro 0. Deux mois plus tard, le numéro 1 sortait de presse. Il s'agissait d'un bulletin modeste de 8 pages et un tirage de 2.000 exemplaires. La formule paraissait bonne, la demande grandissante en était la preuve. Le nombre de pages et le tirage augmentèrent progressivement. Il y a quelques années, nous

## EURinfo ne paraîtra plus

lien entre eux et le Bureau de Presse et d'Information en fournissant une information continue sur les activités de la Communauté. Ce ne fût pas toujours facile.

Une publication qui doit paraître simultanément en

néerlandais et en français constitue une opération qui ne laisse aucun répit. Nous avons tenu la gageure — nos lecteurs nous en ont félicités, parfois nous ont critiqués —, mais nous avons toujours été heureux de constater qu'il y avait un dialogue. C'est avec regret

que nous abandonnons cet outil, mais nous espérons trouver d'autres moyens de garder le contact avec vous.

Nous remercions à cette occasion les dizaines de journalistes, fonctionnaires, experts, traducteurs, sans oublier le metteur en page, qui au cours de ces années ont collaboré avec nous.

## Il était une fois EURinfo

avons atteint un tirage de 30.000 exemplaires par numéro. Chacun de ces numéros comptait 20 pages.

Les demandes continuaient à affluer. Nous avons en conséquence été amenés à revoir notre fichier pour faire place aux

nouvelles demandes. Dix mille adresses furent ainsi éliminées. Nous nous préparions à relancer une campagne de publicité pour toucher un nouveau public. Ce projet ne put se réaliser en raison de la nécessité de réduire les frais généraux d'affranchissement.

Par réductions budgétaires successives, nous fûmes contraints de passer de 16 à 20 pages, puis de 10 à 6 numéros par an. Nous sommes aujourd'hui arrivés à la fin du parcours, le numéro 118 d'EURinfo, qui risque bien d'être le dernier, paraîtra au mois de juillet.

J.F. van den Broeck.

## L'Europe de la Défense

Le thème de la Défense est de nouveau à l'ordre du jour en Europe. L'Acte Unique donne, pour la première fois, la possibilité à la CE d'aborder les aspects politiques et économiques de sa sécurité militaire. Les propositions de M. Gorbatchev sur le démantèlement des euromissiles ont réveillé les Européens : une réponse commune serait le premier pas vers une Défense commune. La Commission européenne propose, de son côté, d'organiser un Conseil spécial sur ce thème. Wilfried Martens, président du Conseil, s'est ainsi rendu à Bonn et à Paris pour discuter d'un éventuel Sommet rassemblant les pays intéressés.

Nous consacrons à ce sujet brûlant le dossier de ce numéro.

Les auteurs de ce dossier sont responsables de leurs opinions qui n'engagent en rien la Commission européenne.



## Dans ce numéro

Dossier : L'Europe et la Défense

2 Les Européens partagés  
3 L'UEO

5 Les forces en présence  
6 L'enjeu économique  
7 L'échec de la CED  
8 Pour une armée européenne

10 Coopération monétaire  
11 La Belgique et la Cour de Justice  
12 Franchises voyageurs  
13 Union européenne

## Les Européens partagés

La perspective ouverte depuis le début 1987 d'un accord américano-soviétique sur le démantèlement de tous les missiles nucléaires à moyenne portée en Europe a relancé le débat sur la défense de l'Europe. Alors que les pays ouest-européens se sont toujours prononcés pour une telle „option zéro” depuis 1981, ils craignent aujourd'hui de s'engager sur la voie d'une „dénucléarisation” qui remette en cause les fondements de la sécurité de l'Europe occidentale et de la solidarité atlantique. Parallèlement, les Européens se rendent compte qu'ils ne peuvent confier leur défense au seul allié américain et doivent jouer un rôle plus important dans la définition et le maintien de leur sécurité. L'Europe se trouve donc à un tournant, qui suscite des débats assez houleux.

### Le rôle de l'Allemagne

Dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la question allemande joue un rôle central. La France s'oppose à toute réunification de l'Allemagne et y voit un danger de guerre future. Les Etats-Unis veulent quant à eux faire jouer un rôle important à la RFA. La conséquence sera l'intégration progressive de la RFA au „camp occidental” via le Plan Marshall, la CECA, plus tard l'UEO et l'OTAN, et enfin la CE. Cette intégration satisfait les Américains, mais aussi les Français car la perspective de la réunification allemande est bloquée. Le chancelier chrétien-démocrate Adenauer pose ainsi les fondements de la politique extérieure de la RFA : alliance avec les Etats-Unis, intégration dans la CE, axe Paris-Bonn. Cela n'empêche pas la RFA, charnière entre l'Est et l'Ouest, de soigner ses relations avec l'URSS et la RDA : c'était le but de l'Ostpolitik du chancelier social-démocrate Brandt dans les années 60 et 70.

Aujourd'hui encore, la RFA est balancée entre le souci d'appartenir au camp

occidental et de bénéficier des troupes alliées face au Pacte de Varsovie et la volonté de développer les meilleures relations possibles avec l'Europe de l'Est. Après avoir demandé les Pershing II américains en 1979, elle accepte aujourd'hui l'idée de l'option zéro. Par contre, le gouvernement de Bonn ne réussit pas à s'entendre sur l'avenir des missiles à plus courte portée, dont Mikhaïl Gorbatchev propose aussi la suppression. C'est en effet la doctrine même de l'OTAN qui risque d'être remise en cause.

### La fin de la riposte graduée ?

Inventée en 1967, la doctrine de la riposte graduée envisage l'emploi de l'arme nucléaire en Europe pour répondre à une attaque conventionnelle soviétique. Beaucoup d'Occidentaux considèrent que la supériorité conventionnelle soviétique est écrasante et qu'il faut donc conserver des armes nucléaires, en particulier les armes tactiques, à courte portée, et renforcer l'armement conventionnel occidental. C'est le point de vue des dirigeants français et britanniques et des partis de droite. Pour d'autres, en particulier les libéraux ouest-allemands et les partis de gauche, la suppression des missiles à plus courte portée n'aboutirait pas à la dénucléarisation. Il resterait en Europe de nombreuses armes nucléaires tactiques ainsi que les forces de frappe française et britannique, sans oublier les sous-marins atomiques américains qui croisent au large des côtes européennes. Quant à la nécessité d'un réarmement conventionnel, elle n'apparaît pas indispensable à tous, dans la mesure où des discussions sont en cours à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, à Vienne, pour ouvrir des négociations sur le désarmement conventionnel de l'Atlantique à l'Oural. Le dilemme peut se résumer ainsi :

réarmer pour négocier ou négocier pour désarmer.

Ce débat ne se terminera probablement pas avant la fin juin. Les démocrates-chrétiens sont encore très partagés. La majorité des gouvernements, ainsi que le Parlement européen, ont accepté le principe de l'option zéro sur les missiles à moyenne portée (en particulier les 5 pays concernés : Belgique, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, RFA), mais ne se sont pas encore prononcés sur les missiles à courte portée et l'armement conventionnel. Un débat plus large est en cours pour redéfinir les intérêts européens en matière de sécurité. L'UEO y consacra notamment son Conseil des 26 et 27 octobre prochains. Sans entrer dans les détails de ce débat, nous en épingleons ici deux éléments.

### De la défense hexagonale à la défense de l'Europe

La France a toujours représenté la première puissance militaire occidentale sur le continent européen. Voulant jouer l'arbitre dans les relations Est-Ouest et affirmer l'indépendance de sa défense, elle a choisi, sous de Gaulle, de développer une force de frappe propre et de se retirer de l'OTAN (organisation militaire atlantique) tout en restant membre de l'Alliance atlantique (organisation politique). Dans la perspective d'une défense européenne plus indépendante, le rôle de la France apparaît comme central. Sa force de frappe, en perpétuel accroissement, peut-elle remplacer le parapluie nucléaire américain ? L'axe Paris-Bonn n'est-il pas le nœud d'une future défense européenne ? MM. Mitterrand et Kohl souhaitent aller dans ce sens. Mais cette perspective soulève d'autres questions. L'Europe doit-elle devenir une puissance nucléaire ? Ne faut-il pas passer, comme le propose les SPD ouest-allemand, à

une défense de type non-agressif ? Le développement d'un axe franco-allemand ne met-il pas les autres pays européens à l'écart ? Cela pose aussi le problème des structures de décision d'une politique de sécurité européenne.

### Quelles structures ?

Les forums de discussion sur la sécurité de l'Europe ne manquent pas. L'UEO est le plus souvent citée. Elle ne comprend que 7 pays : Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France, Grande-Bretagne, Italie, RFA. Il existe au sein même de l'Alliance deux groupes de travail rassemblant les Européens : l'Eurogroupe (sans la France) et le Groupe européen indépendant des Programmes (avec la France). L'Acte Unique européen prévoit, quant à lui, la possibilité pour les Douze de „coordonner d'avantage leurs positions sur les aspects politiques et économiques de la sécurité”. Les aspects militaires en sont donc exclus, mais on voit mal comment faire une nette séparation entre le politique, l'économique et le militaire. Jacques Delors, Président de la Commission, proposait en mars dernier un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la CE afin de répondre aux propositions Gorbatchev. Cette idée n'a toutefois pas été acceptée par la majorité des Etats membres et l'on se limite pour le moment aux discussions au sein de l'OTAN et de l'UEO.

Cette question n'est pas qu'institutionnelle. Elle a pour conséquence la mise à l'écart de plusieurs pays dans le débat sur la sécurité de l'Europe. L'Irlande est membre de la CE et non de l'OTAN. La Grèce et le Danemark, membres remuants de la CE et de l'OTAN et non-membres de l'UEO, sont fort attachés à leur souveraineté et favorables au désarmement nucléaire. L'Espagne et le Portugal, membres récents de la CE, ne sont pas en-

core membres de l'UEO et refusent l'installation d'armes nucléaires sur leur territoire.

### Trois nécessités incontournables

Ces quelques éléments montrent toute la complexité du débat. Nous en dégagerons trois nécessités. La première est d'évaluer sérieusement et sans parti pris le rapport des forces Est-Ouest. La seconde de déterminer le

degré d'indépendance que souhaitent les Européens. La troisième d'examiner les liens entre les éléments militaires, politiques et économiques de la sécurité. Quelle coopération avec le COMECON ? Quelle application des Accords d'Helsinki ? Quel rôle de l'Europe dans le tiers monde ? A travers les problèmes de défense et de sécurité, c'est la question de l'identité de l'Europe qui se pose. Eric Remacle.

(GRIP)

Le „Groupe de recherche et d'information sur la paix (GRIP) se définit comme un centre d'étude „pluraliste est indépendant dont l'objectif est d'étudier les phénomènes de la course aux armements, replacés dans le cadre des impératifs et des néces-

sités de défense et de sécurité". Il publie une revue trimestrielle destinée à un public non spécialisé et de nombreux dossiers, dont un „mémento défense-désarmement", chaque année en mai. GRIP : rue Van Hoorde, 33 — 1030 Bruxelles — tel. 241.84.20



Manœuvres de la „Force multinationale mobile de l'Otan", en 1983 en Turquie, à 150 km de la frontière soviétique.

## Le réveil de l'union de l'Europe occidentale

Créée en 1948, l'Union de l'Europe occidentale (UEO) était une organisation en veilleuse jusqu'il y a peu. Aujourd'hui, son Secrétaire Général Albert Cahen (voir encadré) estime que „si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer". Pour comprendre comment et pourquoi l'UEO s'est ainsi soudainement réveillée, devenant le foyer des discussions sur une politique européenne de la sécurité, il nous faut d'abord en retracer l'histoire.

### Bevin et Eden

Si Winston Churchill fut le premier, on le sait, à dénoncer le „rideau de fer" et l'absence d'un système de sécurité crédible en Europe occidentale, il penchait nettement pour une solution atlantique qui n'allait d'ailleurs pas tarder à se concrétiser. On oublie souvent qu'avant que soit signé le Pacte Atlantique, cinq pays (ceux du Benelux, la France et la Grande-Bretagne), répondant à

l'appel d'Ernest Bevin, le Premier ministre anglais, avaient signé le traité de Bruxelles, le 17 mars 1948. On n'y faisait pas encore référence à la sécurité, mais seulement à une „collaboration économique, sociale et culturelle".

Vint alors le plan Plevén, qui divisa l'Europe en „cédistes" et „anticédistes". L'échec de la CED donna l'idée à Anthony Eden de réanimer l'Organisation du traité de Bruxelles, tombée depuis sa création dans

l'indifférence. On remarquera que cette initiative émane des Britanniques, les grands absents de la querelle sur la CED. Préparés à Londres, les accords signés à Paris le 23 octobre 1954 arrêtent la fin du régime d'occupation de l'Allemagne fédérale et consacrent l'adhésion de celle-ci et de l'Italie à la nouvelle organisation désormais baptisée „Union de l'Europe Occidentale". Mais surtout, le nouveau traité prévoit l'engagement

britannique de maintenir une présence militaire sur le continent, la création d'une assemblée parlementaire, un Conseil des Ministres et la création d'un Comité permanent des armements. Voilà qui est d'autant plus prometteur, pour les „décus de la CED” que Pierre Mendès-France, lui-même, n'exclut pas que le Conseil s'octroie des responsabilités d'exécution dans le domaine militaire, acceptant même la fixation par ledit Conseil des stocks nucléaires sur le continent.

### Hibernation

Mais ce ne fut que feu de paille. Rapidement l'OTAN phagocytait les compétences „stratégiques” de l'UEO. Raison invoquée : éviter les doubles emplois. Dès lors, le Conseil se transforma en salon où l'on cause qui ne s'est vraiment rendu utile qu'entre 1957 et 1973 en faisant office de forum entre les „Six” et le Royaume-Uni. L'adhésion de celui-ci aux Communautés plongea alors l'UEO dans une complète léthargie qui se prolongea durant dix longues années. Bien sûr, la dimension européenne de la sécurité ne fut pas complètement absente du débat politique en Europe de 1973 à 1983. C'est ainsi que le rapport Tindemans indique que l'Union Européenne „demeure incomplète aussi longtemps que lui manquera une politique de défense commune”. Et, „naturelle-



Manifestation internationale des Femmes pour la paix, Bruxelles, mars 1983.

ment”, le cadre rêvé pour élaborer pareille politique serait la „Coopération politique”, au sein de la Communauté européenne. Seulement tant que la Grande-Bretagne n'avait pas rejoint les „Six”, il était pour le moins présomptueux de parler de défense européenne. Or, l'adhésion du Royaume-Uni, en 1974, a entraîné avec elle celles de l'Irlande (neutre) et du Danemark, deux pays peu enclins à discuter des problèmes de sécurité. L'adhésion de la Grèce, huit ans plus tard, n'allait pas arranger les choses, si bien que jamais la coopération politique n'a pu aborder le thème de la sécurité. Maigre progrès, l'Acte uni-

que lui permet seulement de discuter de ses aspects politiques et économiques, mais non militaires.

### Le second réveil

C'est, n'en doutons pas, cette stérilité qui est à l'origine du deuxième réveil de l'UEO. Qui en fut l'initiateur ? Indirectement, Mickaël Gorbatchev dont les propositions de démantèlement des missiles nucléaires en Europe ne peuvent être prises à la légère. Plus directement, ce serait Leo Tindemans, par le biais d'un article paru fin 1983 dans „Le Monde”, pour les uns; un mémorandum émanant du Quai d'Orsay, pour les autres.

Qu'importe, dès le 12 juin 1984 une conférence des Ministres des Affaires étrangères se réunit à Paris afin de relancer la mécanique. Quatre mois plus tard, les mêmes, accompagnés de leurs collègues de la Défense Nationale, adoptent une déclaration qui entérine la renaissance de l'UEO. La voici désormais définie comme un centre européen de réflexion et de concertation sur les problèmes de sécurité. Le rôle de son Assemblée est mis en exergue.

Ministres, directeurs politiques et experts se réunissent désormais régulièrement. Même si cette concertation ne débouche pas encore sur des prises de positions communes, il est clair qu'il va falloir désormais compter avec l'UEO.

La meilleure preuve en est peut-être cette visite effectuée récemment par M. Caro, président de l'Assemblée, à Moscou, sur invitation soviétique, alors que dans un passé récent l'UEO était dédaigneusement décrite par ces mêmes soviétiques, comme la „souponne de l'OTAN”.

Pierre-Philippe Wathélet

## L'UEO vue par son Secrétaire-Général

„L'UEO n'est qu'un élément complémentaire et temporaire de la construction européenne à Douze.

Le jour où ceux-ci pourront, sans arrière-pensées, accepter l'idée d'une politique européenne de la sécurité, l'UEO n'aura plus de raison d'être” a expliqué Albert Cahen, au cours d'un colloque organisé par la Maison de l'Europe de Bruxelles, le 10 avril dernier.

„S'il n'y a pas de défense de l'Europe sans l'Alliance atlantique, je crains que nous ne soyons à la veille de la fin du statu quo de cette Alliance. Il est maintenant indispensable d'en construire le pilier européen”. Et de rappeler qu'il a fallu attendre l'échec de Reykjavik, où les superpuissances ont failli conclure un accord sans consulter les Européens, pour que ceux-ci adoptent

enfin une position commune, le 28 février, sur les propositions de Gorbatchev, à savoir le refus de négociations isolées sur les euromissiles, qui ne tiennent pas compte des missiles à courte portée déployés par l'URSS; l'opposition à la suppression de toute dissuasion nucléaire et la nécessité de prendre en compte l'équilibre des forces conventionnelles et chimiques.

# Le rapport des forces Est-Ouest

Conséquence des propositions de désarmement de M. Gorbatchev, le débat sur l'estimation du rapport des forces entre l'Est et l'Ouest est relancé. Pour bien comprendre les véritables enjeux des discussions actuelles, cet examen nécessite quelques précautions.

Primo, la comparaison des forces ne devrait pas se limiter aux chiffres qui ne donnent qu'un aspect quantitatif de la situation : les aspects qualitatifs sont très difficiles à cerner mais peuvent parfois renverser le sens d'un déséquilibre. Secundo, il faut se méfier des présentations partielles : c'est l'ensemble des armements qu'il faut envisager.

**Les armes stratégiques** (intercontinentales : des Etats-Unis, elles peuvent frapper l'Europe et vice-versa)

Les deux superpuissances sont actuellement et unanimement considérées en parité stratégique, même s'il y a plus de têtes du côté américain (14.290) que du côté soviétique (10.836). Cette différence n'est pas significative parce que le seuil de „suffisance” est largement dépassé depuis longtemps : il y a beaucoup trop d'armements stratégiques des deux côtés.

**Les forces nucléaires intermédiaires** (INF) : (portée de 1.000 à 5.000 km)

Depuis l'affaire des euro-missiles, il y a plusieurs façons de comptabiliser les missiles nucléaires intermédiaires.

Première méthode : on ne compte que les missiles terrestres américains et soviétiques. Côté Ouest : 108 Pershing-2 et 240 Cruise, soit 348 euromissiles. Côté Est : 279 missiles SS-20 équipés de 3 têtes (soit 810 têtes SS-20) et 112 missiles SS-4. Le rapport des forces est de 348 têtes américaines contre 922 têtes soviétiques.

Deuxième méthode : on ajoute les 194 têtes de mis-

siles français et les 192 britanniques ainsi que 400 têtes de missiles américains installés sur sous-marins affectés par l'OTAN à la défense de l'Europe. Du côté soviétique, il faut ajouter 39 missiles SS-N-5. Le rapport des forces est alors de 1.134 têtes du côté de l'OTAN (avec la France) et 961 têtes du côté soviétique.

**Les armes nucléaires tactiques** (moins de 1.000 km)

Il en existe plusieurs catégories. Les SRINF sont les missiles d'une portée de 500 à 1.000 km : 216 têtes du côté de l'OTAN et 1.180 têtes du côté soviétique dont les SS-22 et SS-23 (soit un rapport de 1 à 5,4). Les SNF sont des missiles de portée inférieure à 500 km : 725 têtes pour l'OTAN et 1.128 pour le Pacte de Varsovie, dont les SS-21 (soit un rapport de 1 à 1,6).

Il existe également une multitude d'autres armes nucléaires en Europe. L'OTAN a décidé il y a quelques années de supprimer progressivement plus de 2.000 armes nucléaires tactiques. Actuellement on peut considérer qu'il y a une quasi-parité

avec 5.173 lanceurs à l'Ouest contre 5.998 à l'Est.

**Les armes conventionnelles**

Les armements non nucléaires, appelés classiques ou conventionnelles, font l'objet d'une âpre discussion. Les chiffres bruts confirment la supériorité soviétique en Europe. Mais plusieurs nuances doivent être apportées. D'abord, la situation vue sous l'angle purement européen revient à comparer les forces des pays européens augmentés d'une petite partie des forces américaines, celles stationnées en Europe, avec les forces des pays est-européens ainsi que près des deux-

tiers des forces soviétiques. La situation globale sous l'angle mondial est donc totalement différente.

En Europe, l'on constate que les forces du Pacte de Varsovie sont nettement dominantes pour les armes terrestres et aéronavales. Exemple : les pays de l'Est possèdent actuellement 46.610 chars contre 22.120 du côté de l'Ouest, soit un rapport de 1 à 2,1. Il y a quelques années ce rapport était de 1 à 3 (17.629 contre 52.600). Mais certains observateurs font remarquer que la technologie soviétique est beaucoup moins performante que celle du côté occidental.

Bernard Adam  
(GRIP)

## Déjà en 1979... E. Davignon

„C'est en fait l'enjeu industriel qui préoccupe la Commission”, soulignait Etienne Davignon, alors vice-président de la Commission, au cours d'un colloque sur les armements organisé par l'UEO en octobre 1979. Et de rappeler qu'en Europe, contrairement aux Etats-Unis, il n'existe pas de réelle coopération entre les autorités militaires et l'industrie.

En revanche, Outre-Atlantique, le gouvernement intervient directement, par le biais de programmes, dans la recherche et la production, avec d'importantes retombées pour la production civile. Dès lors, la Commission devrait favoriser la coopération entre entreprises d'armement européennes autour de „familles de projets dans les secteurs avancés”.

### Le rapport des forces Est-Ouest

	OTAN (+ France)	Pacte de Varsovie
<b>Missiles de portée intercontinentale</b> (stationnés aux USA et en URSS)	14.290	10.836
<b>Les têtes nucléaires en Europe</b>		
<i>Moyenne portée</i>		
Missiles nucléaires français	194	—
Missiles nucléaires britanniques	192	—
Euromissiles américains (Cruise et Pershing 2)	348	—
SS-4 et SS-20 soviétiques	—	922
Têtes sur sous-marins américains et soviétiques en Europe	400 (*)	39
<b>Total</b>	<b>1.134</b>	<b>961</b>
<i>Courte portée</i>		
<i>Autres armes nucléaires (lanceurs)</i>	5.173	5.998
<b>Armes conventionnelles en Europe</b> (quelques données)		
Effectifs humains	2.434.480	2.704.000
Chars d'assaut	22.120	46.610
Armes anti-tanks	8.109	3.525
Bombardiers	2.609	2.426
Hélicoptères	1.152	2.269
Sous-marins	191	154

(\*) Les 400 têtes sur missiles Poséidon/Trident installées à bord de sous-marins américains sont déjà comptées dans les têtes nucléaires stratégiques, mais sont affectées explicitement par l'OTAN à la défense de l'Europe.

Sources : GRIP, „Memento défense-désarmement 1987”, à partir des données de l'IISS.

## L'enjeu industriel



La guerre des temps „modernes” est chimique, biologique et nucléaire. Des soldats devant un Pershing, au cours de manœuvres de l'Otan en RFA (1984)

Selon le SIPRI, un institut de recherche indépendant établi à Stockholm (1), **les dépenses militaires** des pays de la Communauté européenne se sont élevées à 160 milliards de dollars en 1985 (soit 19 % des 860 milliards des dépenses militaires mondiales) et celles des Etats-Unis, à 266 milliards de dollars (31 %). Du côté du Pacte de Varsovie, le SIPRI estime que l'URSS a dépensé, en 1985, 190 milliards de dollars pour ses budgets militaires, et les autres pays du Pacte de Varsovie, 18 milliards de dollars. La Communauté européenne dépenserait donc une somme équivalente à 84 % de celle de

(1) Les chiffres publiés dans cet article ont été rassemblés par les chercheurs du GRIP auprès des sources les plus fiables mais souvent ne sont que des approximations. D'où la nécessaire prudence à l'examen de ces données qui doivent être considérées comme des estimations.

l'URSS et à 60 % de celle des Etats-Unis.

Globalement les pays de la Communauté européenne ont des dépenses militaires équivalant à un peu moins de 4 % de leur PNB, contre 7 % aux Etats-Unis et entre 10 et 12 % en URSS.

Si l'on prend l'année 1980 pour référence, l'on constate que sur les 107 milliards d'Ecus de dépenses militaires européennes, plus de 20 milliards d'Ecus sont consacrés aux dépenses d'équipement (achats d'armement et infrastructures), la majeure partie du budget étant engloutie par les dépenses de personnel.

### Exportations vers le Tiers Monde

La production d'armements européenne est évaluée à au moins 42 milliards d'Ecus par an. L'emploi total serait de 1.474.000 postes de travail, mais, en y incluant les

emplois indirects, atteindrait près de 3 millions d'hommes. Le principal producteur d'armements est la France (33 %), suivie de près par le Royaume-Uni (31 %), puis par la RFA (19 %) et l'Italie (9 %). Plus du tiers (35 %) de la production européenne d'armements est exportée : huit armes sur dix sont achetées par les pays du tiers monde.

Selon l'Annuaire 1987 du SIPRI (les armes légères ne sont pas répertoriées) pour la période 1982-1986, les Etats-Unis viennent en tête des exportateurs dans le monde (34 %), suivis de l'URSS (30,5 %), la France (12,1 %), la Grande-Bretagne (5,5 %), la RFA (4,4 %), la Chine (3,1 %) et l'Italie (2,5 %). Les pays de la C.E. exportent 27 % des armements lourds dans le monde.

Certains pays comme la France et, dans une moindre mesure, la Grande-Bretagne couvrent la quasi-totalité de leurs besoins par

leur production nationale. En revanche plusieurs pays importent ou produisent sous licence étrangère, une part considérable de leurs armements.

### Achats aux Etats-Unis

Les Etats-Unis sont les principaux fournisseurs des armées européennes. Selon l'ACDA, une agence officielle américaine, les pays européens ont acheté 3,3 fois plus d'armements aux Etats-Unis qu'aux autres pays de la Communauté européenne pendant l'année 1980. Ceci s'explique par la position dominante des Etats-Unis au sein de l'OTAN. De leur côté, les Etats-Unis sont particulièrement fermés aux importations d'armes européennes. Alors que de 1978 à 82, les Etats-Unis ont exporté 10,2 milliards de dollars d'armement vers l'Europe, ils n'en n'auraient importé que pour 1 milliard.

Des efforts sont cependant entrepris depuis plu-

Plusieurs années pour favoriser les achats en Europe. Divers programmes de coopération et de coopération ont été lancés entre industriels européens, notamment sous l'impulsion du Groupe européen indépendant des programmes (GEIP), rassemblant depuis 1976, les 13 pays européens de l'Alliance Atlantique.

C'est dans cet esprit que certains pays comme la France ont favorisé la relance de l'UEO. Mais beaucoup de problèmes politiques et industriels subsistent, outre les aspects purement techniques comme les calendriers de remplacement différents de pays à pays.

Les contraintes budgétaires poussent cependant à une coopération industrielle renforcée. Par ailleurs, les difficultés finan-

	Année de référence	Production annuelle d'armements (millions Ecus)	Exportation annuelle d'armements (millions Ecus)	% Export. d'armements dans Product. d'armements	% Exportation d'armements dans Exportation totales	% Exportation d'armements vers pays du Tiers-monde	Emplois directs dans Secteur armements (x 1.000)
Belgique	1985	720	500	70 %	0,7 %	84 %	25
Danemark	1980	-	23	-	0,2 %	-	-
Espagne	1984	1.500	680	45 %	2,5 %	95 %	56
France	1984	14.500	6.200	43 %	4 %	80 %	400
Grèce	1980	-	11	-	0,2 %	-	-
Irlande	1980	-	23	-	0,2 %	-	-
Italie	1984	4.000	2.800	70 %	3,4 %	94 %	130
Luxembourg	1980	1	0	0	0	0	-
Pays-Bas	1983	500	200	40 %	0,4 %	-	13
Portugal	1980	-	68	-	1,2 %	-	-
RFA	1985	8.200	1.400	17 %	1 %	60 %	250
Royaume-Uni	1981	13.500	3.000	22 %	2,8 %	66 %	600
Total des données		42.921	14.905	35 %		± 79 %	1.474
Sources : estimations GRIP à partir des données SIPRI, UEO, OTAN, CIP							

cières des pays du Tiers monde les ont contraint à amorcer depuis plusieurs années une baisse de leurs

achats d'armements. Tout ceci devrait aboutir à une rationalisation d'un secteur industriel que certains esti-

ment actuellement en surcapacité.

Bernard Adam.

## Communauté européenne de la Défense Genèse d'un échec

Le 28 septembre 1948, au Palais de Chaillot à Paris, dans le cadre de la troisième session de l'Assemblée générale de l'ONU, Paul-Henri Spaak fait un triomphe. Il vient de prononcer le fameux „discours de la peur”, celle de voir les peuples d'Europe occidentale subir le même sort que les Polonais, Tchèques, Hongrois...

Moins d'un an plus tard, le 4 avril 1949, le traité de l'Atlantique Nord est signé. L'aspiration à une défense européenne de l'Europe occidentale n'a pas disparu pour autant.

C'est ainsi que, pris entre la nécessité de répondre aux pressions américaines et leur hantise du réarmement allemand, les Français proposent, le 24 octobre 1950, un plan visant à constituer une armée européenne dans laquelle seraient intégrées des unités allemandes. Ce sera la Communauté européenne de la Défense (CED), ce que Jean Mon-

net, appelle „la fuite en avant” puisque cette intégration militaire aurait dû, aux yeux des Français, constituer normalement l'étape finale d'une future fédération européenne.

### L'Europe des casernes ?

Mais nécessité fait loi, d'autant plus que rien n'indique que l'Europe aura toujours affaire à une Allemagne aussi sagement alignée sur les Occidentaux et à un chancelier à la fois aussi ferme et d'aussi bonne volonté qu'Adenauer.

Le 15 février 1951, s'ouvre la conférence de Paris à laquelle participent la France, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et l'Allemagne occidentale. Les Etats-Unis, le Canada, le Danemark, la Norvège, le Portugal et le Royaume-Uni ont des observateurs ainsi que les Pays-Bas qui ne deviendront membres qu'en octobre 1951. Après un an d'après négocia-

tions, même les Américains finirent par se rallier au plan français. Mais que prévoyait ce plan „Pleven” (du nom du président du Conseil en France de l'époque) dont le projet fut publié le 1 février 1952 ?

Les forces européennes devaient comprendre toutes les forces terrestres et aériennes des pays membres (à l'exception de celles nécessaires à la défense des territoires d'outre-mer), placées sous commandement commun, les participants se garantissant assistance mutuelle en cas d'agression. L'armée européenne compterait une quarantaine de petites divisions nationales sous un uniforme commun. Néanmoins le recrutement, l'instruction et les nominations devaient demeurer du ressort de chaque pays, sous le contrôle du Commissariat européen à la Défense. La véritable originalité du projet CED résultait dans la création d'une administra-

tion militaire centrale, dotée d'un budget commun, gérant notamment une indépendance et un service d'armement européens.

En définitive, sous la pression du Benelux notamment, le véritable organe de direction aurait été le Conseil des ministres, habilité à se prononcer sur toutes les questions importantes mais à l'unanimité. Pourquoi tant de méfiance ? A vrai dire, ce ne sont pas les opposants qui manquent. En France, nombreux sont ceux qui craignent qu'un réarmement de l'Allemagne ne ressuscite son militarisme ancestral.

Mais même dans ce pays, les pacifistes du pasteur Niemöller s'opposent à tout réarmement. Quant aux Américains, outre leur hostilité à une organisation concurrente à l'OTAN, ils y voient surtout une mesure dilatoire tendant à retarder un réarmement allemand qu'ils jugent urgent. Enfin, certains cercles pro-euro-

péens ne sont guère enthousiastes à l'idée de bâtir l'Europe de la sorte. „L'Europe des casernes” ne correspond pas, à leur idéal.

C'est pourquoi ces derniers, à l'initiative du chef de gouvernement italien Alcide de Gasperi, introduisirent dans le projet de Traité, le fameux article 38 visant à l'établissement d'une structure politique qui aurait assuré la coordination de toutes les communautés à créer. Dans l'euphorie du moment, un comité ad hoc, présidé par Paul-Henri Spaak, remet, le 10 mars 1953, un projet parallèle de convention de type clairement fédéraliste aux représentants des gouvernements, qui n'a cependant pas abouti.

### Malentendu

Entretiens, le 27 mai 1952, le traité CED est signé à Paris. Dans sa formule prudente, il sera ratifié sans grosses difficultés à Bonn (224 voix pour, 165 contre), La Haye (75 pour, 11 contre), Bruxelles (148 pour, 49 contre) puis Luxembourg (46 pour, 4 contre) et tout indiquait que le scénario serait le même à Rome.

Reste Paris ; Paris qui aura donc été à la fois le berceau et le tombeau de cette CED. Comment expliquer ce paradoxe ? Voilà un pays qui présente un projet, le voit amener au point de lui faire perdre une bonne part de son aspect supranational et qui finira par le rejeter parce qu'il est trop supranational.

En réalité le „malentendu” est double. D'une part les Français ont l'impression d'avoir le choix entre réarmer ou ne pas réarmer l'Allemagne, alors que la détermination des Occidentaux, Américains en tête, rend ce réarmement inéluctable. D'autre part, comme le remarque ironiquement A. Grosser (historien Français, expert en sciences politiques) „le gouvernement et la grande majorité des Français souhaitaient que l'armée allemande fut à la fois plus forte que l'armée soviétique et plus faible que l'armée française”. Et, dans un climat où le mac-carthysme, la propagande communiste et la volonté d'indépendance gaulliste se conjuguent pour développer un certain anti-amé-

ricanisme, il est malaisé aux „cédistes” de dissimuler tout ce que ce projet doit à la pression américaine.

Enfin, les difficultés „intérieures” (Indochine) que connaissait le gouvernement Mendès-France, venaient encore compliquer une situation pourtant déjà bien complexe.

La conférence qui s'ouvrit à Bruxelles le 19 août 1954 et qui avait pour but d'accélérer le processus, fut un long calvaire. Il n'y eut, entre les cinq et la France, de négociation que le mot. Onze jours plus tard, les députés français rejetaient la CED par le biais d'une simple question préalable...

Pierre-Philippe Wathelet

## Pour une „Union Européenne de Défense”

L'Europe, en raison de son manque d'unité politique et de son voisinage immédiat avec les pays de l'Est a, plus que ses amis américains de l'Alliance atlantique, tout intérêt à être sur ses gardes et à réagir de manière réaliste, aux propositions de Gorbatchev sur le désarmement.

### 37 armes anti-chars différentes

Deux grands choix s'offrent : celui de renforcer nos capacités conventionnelles dans le cadre de la stratégie actuelle de l'OTAN d'une part ; celui de s'atteler à la construction d'un véritable pilier défensif européen, de l'autre.

La première solution emporterait sans doute l'adhésion de ceux qui, par trop de facilité et sans grand souci de véritable efficacité, s'en remettraient à une hypothétique volonté des „autres”, c.à.d. des plus „grands” à augmenter leurs efforts défensifs. C'est là pour le moins jouer une politique de l'autruche, sinon vouloir exploiter à

fond l'espèce d'auberge espagnole qu'est toute coalition, à savoir, une simple juxtaposition des efforts consentis par chacun. C'est aussi faire fi des conditions socio-économiques peu favorables des pays européens et qui les font renâcler devant tout accroissement des budgets de défense. Enfin, c'est surtout vouloir méconnaître les graves lacunes de notre système défensif conventionnel en Europe. En effet celui-ci ne peut plus faire illusion. Il n'est point le rempart que certains imaginent, nonobstant les efforts des commandements responsables de l'OTAN.

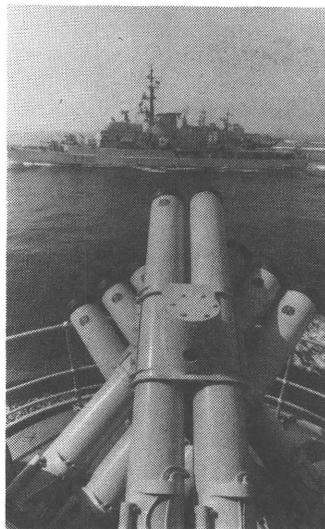
Quelles sont donc ces faiblesses majeures, surtout au centre de l'Europe, lieu probable de l'éventuel affrontement „classique” majeur ? Les corps d'Armées nationaux - qui restent d'ailleurs sous commandement national en temps de paix - sont étalés du Nord au Sud tel un gâteau fourré face à l'Est. Leur capacité à affronter l'agresseur éventuel est variable : la tactique et

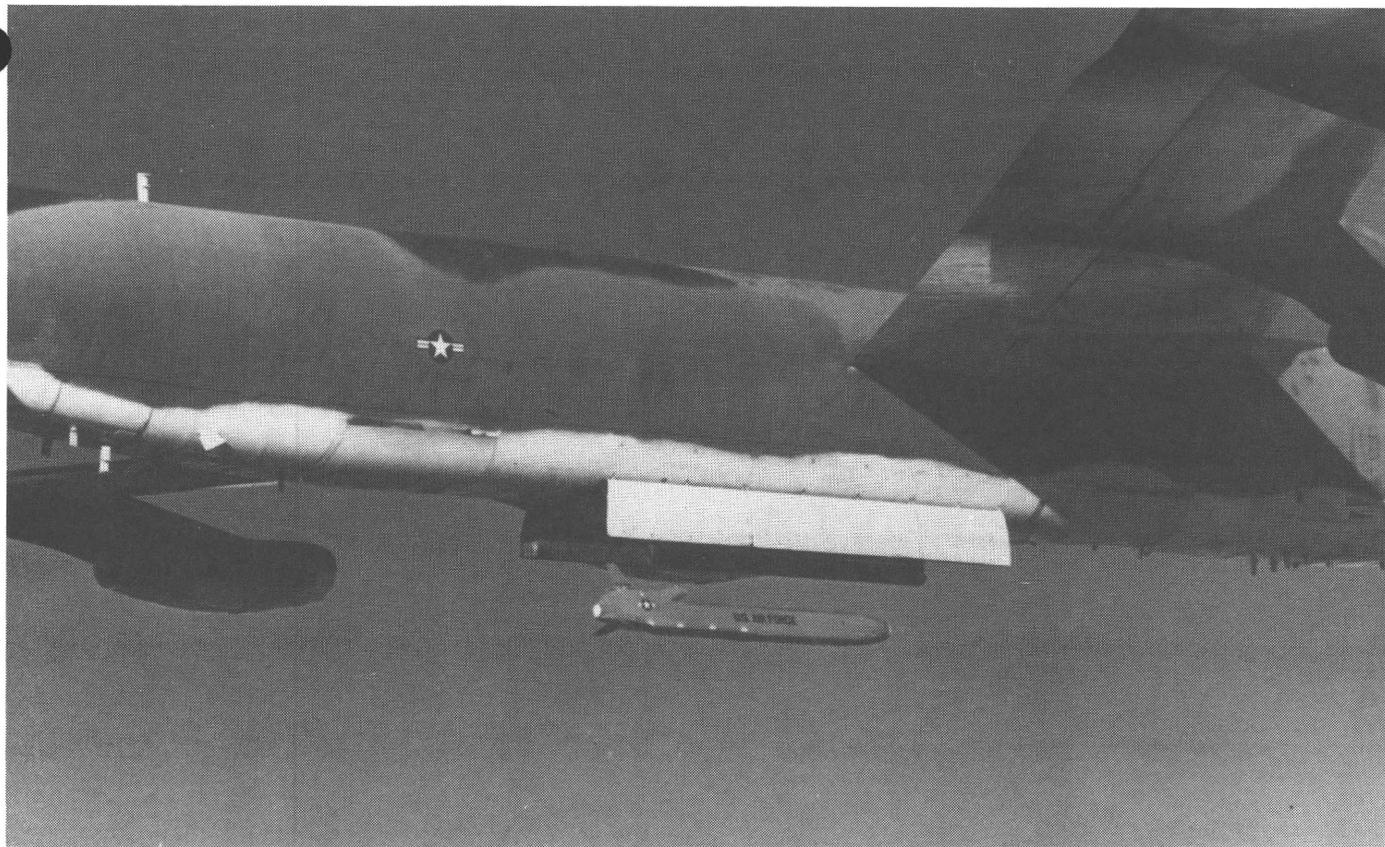
la stratégie opérationnelle sont, pour une bonne part, fonction de l'organisation des unités militaires qui, elle-même, dépend des armements et équipements disponibles. Or, en Europe, les moyens fournis restent nationaux et ce pour les raisons économiques et industrielles que l'on devine ! Certes depuis trente ans, on tente d'harmoniser la production des armes. Le moins que l'on puisse dire est que l'exercice n'est pas

facile. Et les Européens de mettre en œuvre, par exemple, quelque trente-sept armes anti-chars différentes, sans interopérabilité aucune ...

Il est clair qu'un adversaire débouchant du Rideau de Fer bénéficierait là d'un avantage substantiel. D'autres énormes lacunes de notre système devraient être surmontées, telles la divergence des procédures de commandement, de la durée et de la qualité du service militaire, des réserves en hommes, ou encore celle de la rapidité des mises en place à partir des territoires nationaux en cas d'attaque brusquée. Bref, mille exemples démontreraient la difficulté énorme de manier les forces alliées vouées à la défense de l'Europe, et cela face à un adversaire potentiel aux structures homogènes et aux moyens généralement trois à quatre fois supérieurs aux nôtres.

Peut-on dans ces conditions espérer un degré d'efficacité accrue grâce à des investissements budgétaires dûment majorés ? Il faut sérieusement en





douter et, pour l'essentiel, notre valeur dissuasive n'y gagnerait sans doute pas grand'chose.

#### Une seule solution : intégrer l'armée

La réflexion européenne devrait dès lors s'orienter vers la deuxième solution : celle d'un effort non plus simplement coordonné, mais franchement intégré de nos moyens défensifs. L'Europe y a tout à gagner, tant au plan de l'efficacité militaire, que de ceux de l'économie et de l'effort budgétaire. Il nous faut tendre vers une homogénéité maximale de notre concept stratégique européen, donc de nos organisations et équipements militaires. La chose est possible à condition que l'on procède par paliers successifs : exercices mineurs réellement intégrés avec échange de petits commandements au départ, formation progressivement intégrée des cadres ensuite, standardisation des organisations et exigence de matériels identiques enfin. La longue

cohabitation des troupes européennes en R.F.A. faciliterait cette intégration, dès à présent. Nous sommes même convaincus qu'un pays tel que la France, n'hésiterait plus, à mettre au service d'une Europe militaire intégrée sa force de frappe nucléaire elle-même, puisque déjà elle accepte de mettre ses forces conventionnelles au service du plan de l'Otan de „défense vers l'avant”. Mais pour parvenir à l'instrument européen souhaité, il nous faut un „catalyseur” : il ne peut venir que d'un noyau restreint de pays du centre de notre Europe et qui seraient prêts à entamer l'intégration „sur le terrain”. Cet embryon d'„Armée européenne intégrée” solide mais relativement réduite, formerait alors le cœur d'une "Union Européenne de Défense”, dans laquelle d'autres pays de l'Alliance, seraient liés au moyen d'accords d'association appropriés. Au plan industriel et économique, la solution d'une „union de défense” comporterait de toute évidence des avantages énormes en matière de ra-

tionalisation de la production des équipements. On sait qu'actuellement, faute de débouchés suffisants en Europe, nos grands constructeurs sont forcés de courir les marchés militaires du Tiers-Monde sous la déplaisante étiquette de „marchands de canons”. Au niveau des dépenses enfin, sachons par exemple qu'on a calculé, il y a quinze ans déjà, qu'au seul plan des matériels l'absence d'intégration militaire en Europe se traduisait par un gaspillage annuel de quelque septante milliards de dollars...

#### Surmonter les intérêts nationaux

Certes, pour en arriver à l'efficacité d'une „Union Européenne de Défense”, il nous faudra surmonter les inhibitions d'intérêts nationaux immédiats. L'intérêt et les avantages concrets de l'intégration ne peuvent qu'apparaître à terme. L'intégration militaire doit en principe aller de pair avec l'intégration politique de notre continent, mais elle peut même

aller jusqu'à précéder cette dernière. Il faut pour cela espérer trouver dans le monde politique, économique et militaire européen des hommes d'envergure, ceux capables de découvrir et ayant le courage d'indiquer les horizons. Déjà lorsqu'un Chirac suggère à l'Union Européenne Occidentale (UEO) une „Charte de la sécurité européenne”, n'hésitons point à saisir la balle au bond dès lors que la défense est la pièce majeure de la sécurité. La capacité militaire effective des Etats est un facteur inséparable de leur puissance, c.à.d. de leur capacité d'influer. La valeur passée et actuelle, les potentialités de notre vieille Europe exigent qu'elle puisse disposer d'un tel facteur. Le problème actuel du désarmement Est-Ouest en est une preuve flagrante. Face aux hégémonies environnantes, l'Europe se doit de réagir à leurs mesures.

Il n'est dès lors peut-être pas encore trop tard... mais il est temps !

Général e.r. Pierre Cremer

## Coopération monétaire : les idées de Mark Eyskens

Vieux serpent de mer, le renforcement de la coopération monétaire entre les Douze est en passe de n'être plus seulement un vœu pieux. C'est que nécessité fait loi : la réalisation du grand marché interne d'ici à 1992 implique en effet une libéralisation des mouvements de capitaux qui nécessite elle-même une plus grande coordination des interventions monétaires.

Quant les capitaux pourront librement circuler dans la Communauté, la défense des taux de change par des politiques monétaires purement nationales deviendra caduque. La pression vient d'ailleurs du marché lui-même : depuis la valse du dollar, les taux de change sont de plus en plus instables et les moyens classiques de contrôle, comme les taux d'intérêt, ne semblent plus à même de remplir à eux seuls leur fonction.

### Les faiblesses du SME

Le douzième réalignement depuis la création du système monétaire européen (SME) en 1979, intervenu le 12 janvier dernier, a illustré la faiblesse de la coopération entre les Douze. La tension était purement spéculative, les taux d'inflation n'ayant jamais été aussi bas et les économies, convergentes dans la CE. Cette convergence est d'ailleurs à mettre en grande partie au crédit du SME.

Mais manifestement, le système montre des failles : comme le dit Mark Eyskens, ministre belge des Finances, il opère comme "une politique d'arrière-garde", incapable de prévenir les désordres monétaires. Les règles actuelles exonèrent, par exemple, les monnaies fortes de toute participation à des interventions préventives. Les interventions ne deviennent obligatoires que quand les devises atteignent une divergence de 75 % vis-à-vis de leurs cours "planchers" ou "plafonds" (- et + 2,25 % par rapport à son cours pivot en Ecu et 6 % pour la lire),

c'est-à-dire bien souvent trop tard pour enrayer la spéculation. Le dernier réalignement s'est ainsi opéré dans un véritable cafouillage : jusqu'à la dernière minute, la RFA s'est refusée à intervenir pour contrer l'affaiblissement du franc français par rapport au mark, estimant que la France en portait seule la responsabilité, alors que cette dernière laissait filer le franc.

Les ministres ont donc décidé, le 12 janvier, de confier au Comité des gouverneurs des banques centrales de la CE et au Comité monétaire, le soin d'examiner un renforcement du SME. Les ministres tiendront une première réunion, sur la base de rapports présentés par ces Comités, le 15 juin, qui sera suivi par un Conseil informel, en septembre prochain au Danemark, sur la création d'un espace financier unifié.

### Une banque européenne ?

La résolution de Bruxelles du 5 décembre 1978, qui a établi la charte du SME, prévoyait, après une période transitoire de deux ans, la mise en place d'un Fonds monétaire européen et l'utilisation pleine et entière de l'Ecu comme monnaie de réserve. On en est loin : la RFA n'a toujours pas reconnu officiellement l'Ecu; quant au FECOM (Fonds Européen de Coopération Monétaire), institué en 1972, il doit se contenter d'être un organisme comptable, sans aucune autonomie.

Aujourd'hui, de nombreuses voix appellent à des progrès concrets pour enfin se diriger vers la deuxième phase du SME. Première priorité, selon Mark Eyskens, il faut "dédramatiser" et dépolitiser les réalignements. Cet exercice, qui devrait se faire dans la plus grande sérénité, devient de plus en plus un véritable psychodrame, chacun cherchant surtout à ne pas perdre la face", confiait-il, en février dernier, dans une interview accordée à „Europoliti-

que". Comment „dédramatiser" ? En renforçant la coordination entre banques centrales, en particulier au niveau des interventions intra-marginales (avant que les cours n'atteignent l'écart maximum de divergence). Des consultations hebdomadaires auraient lieu et d'autres critères que la simple évolution des taux de change et d'inflation seraient pris en compte, comme l'évolution des taux d'intérêt, des politiques monétaires, etc.

Enfin, ces interventions devraient se faire de plus en plus souvent en Ecus, ce qui réduirait les risques d'augmentation de la masse monétaire de la devise la plus forte.

Il faudra donc trouver un moyen d'ouvrir des passerelles entre les Ecus privés, dont le développement „spontané" a été bien au-delà de toutes les prévisions initiales, et ces Ecus „publics", contreparties des réserves déposées au FECOM, qui dorment dans les coffres de banques centrales. Un moyen serait justement de revitaliser ce FECOM pour en faire une sorte de banque centrale européenne, sur laquelle des Ecus pourraient être tirés pour soutenir les monnaies. Ce serait l'embryon de cet „European Federal Reserve System" que Mark Eyskens appelle de ses vœux, à l'instar de ce qui existe aux Etats-Unis.

### L'hypothèque allemande

Si cette marche en avant serait grandement facilitée par l'entrée de la Grande-Bretagne, de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal dans le SME (ces deux derniers viennent d'ailleurs

d'en faire la demande), c'est surtout la position de l'Allemagne fédérale qui risque d'être déterminante. Acceptera-t-elle, comme le propose Jacques Delors, une prise en charge commune du coût des interventions, supporté jusqu'à présent surtout par les pays à monnaie faible ? Acceptera-t-elle aussi de céder à un „club" européen des gouverneurs de banque centrale ou au FECOM une part du contrôle de sa masse monétaire alors que les Allemands vivent toujours dans la hantise de la crise inflationniste des années 30 ? Premier mouvement en ce sens : la Bundesbank aurait accepté, le 7 mai, que des prêts puissent être libellés en Ecus en RFA. Mais, comme le note M. Eyskens, „on pourrait dire en caricaturant, que le SME est une „zone mark" et que la Communauté devient de plus en plus asymétrique, l'Allemagne ayant un surplus colossal à la japonaise, ce qui rend inconfortable la position des autres pays européens mais aussi de l'Allemagne elle-même. Celle-ci a donc aussi avantage à ce que l'intégration avance et à ce que cette asymétrie se tasse, car elle n'a plus de grands débouchés en dehors de l'Europe". C'est bien dans le sens d'une collectivisation des choix monétaires ou financiers et d'un renforcement de la solidarité avec les pays à monnaie faible que l'Europe doit s'orienter si elle ne veut pas que sa „cohésion" économique et sociale ne reste un vain mot.

Valérie Hirsch

### Une étude du GEPE

Le Groupe d'Etudes Politiques Européennes (GEPE) vient de publier une étude sur la coopération monétaire, intitulée „The European Monetary System : Towards more convergence and closer integration". En 130 pages, les nombreux collaborateurs, professeurs d'université, administrateurs de banques ou de la Commission, abordent, sous

la direction de P. Van den Bempt (Commission européenne), les principaux aspects et enjeux de cette coopération. Le cas de la Grèce et du Royaume-Uni font l'objet d'études spécifiques. L'étude (en français et en anglais) est vendue au prix de 560,- FB au GEPE, 11 rue d'Egmont, 1050 Bruxelles.

# Manquement aux obligations communautaires : la Belgique se défend

Ce n'est un secret pour personne que la Belgique se fait régulièrement rappeler à l'ordre par la Cour de justice pour manquement aux obligations qui lui incombent en vertu des traités européens.

Dans ce contexte, le 12 février 1987 est une date à retenir : des jugements ont été prononcés dans trois affaires concernant autant de recours contre la Belgique. Un recours concernait la durée de la formation spécialisée en médecine tropicale, un autre le remboursement par la sécurité sociale des prestations de laboratoires cliniques et le troisième l'admission d'effets en bourses.

## Médecine tropicale

En Belgique, la durée de la formation spécialisée en médecine tropicale est d'un an, et cela ne répond pas aux normes de la CE en la matière.

Afin de faciliter l'établissement et l'exercice d'activités dans le secteur médical (l'article 57 du traité CE l'impose d'ailleurs), le Conseil européen a promulgué deux directives, le 15 juin 1975. L'une (75/362) règle la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres de médecins et spécialistes ; ainsi, une attestation délivrée dans un Etat membre se voit reconnaître dans tout autre Etat membre la même valeur qu'un diplôme, un certificat, etc, délivré sur le territoire national. Pour les spécialistes, la directive mentionne aussi les instituts habilités à délivrer les diplômes et quelque 36 dénominations de formation spécialisée, avec adjonction d'une liste d'Etats membres qui reconnaissent ces différentes spécialisations comme équivalentes (les 36 spécialisations différentes n'existent pas dans chaque Etat membre). L'autre directive (75/363) coordonne les exigences en matière de formation des médecins et spécialistes (dans la mesure où ces derniers sont reconnus dans deux Etats

au moins) et fixe donc un certain nombre de critères minimaux en matière d'accès et de durée minimale de la formation.

La Belgique n'a mis en œuvre les diverses dispositions de ces directives qu'à contrecœur. La Commission européenne avait déjà ouvert une procédure devant la Cour de justice, estimant que la Belgique n'avait pas inscrit dans la législation nationale toute une série de dispositions lorsque cette dernière a finalement cédé. Il subsistait toutefois un problème : la durée de la formation spécialisée en médecine tropicale. En Belgique, elle reste d'un an alors que les directives fixent une durée minimale de quatre ans. La défense de la Belgique a consisté à montrer qu'il fallait adapter la directive concernée, la Belgique ne souhaitant plus figurer sur la liste des pays qui considèrent la spécialisation en médecine tropicale comme équivalente. La Cour a fait savoir que la demande de modification ne changeait rien à la constatation que la durée de la formation spécialisée n'est que d'un an là où elle doit être de quatre ans et elle a donc constaté que la Belgique avait manqué aux obligations qui découlent des directives concernées.

## Prestations de laboratoires cliniques

Le remboursement par la sécurité sociale des prestations de biologie clinique n'est accordé en Belgique que lorsqu'elle est effectuée dans des laboratoires qui satisfont à certaines conditions. Au cas où un laboratoire est exploité par une personne morale, tous les membres, associés et administrateurs doivent être des personnes physiques „habilitées à effectuer des prestations de biologie clinique, qui effectuent effectivement des prestations dans ce laboratoire et qui ne sont pas médecins-prescripteurs" (A.R. n° 143 du 30.12.1982).

La raison de cette exigence est que le malade doit être protégé des abus de personnes auxquelles ne sont pas imposés un code de déontologie mais aussi de la collusion entre médecins et laboratoires, et qu'il convient de freiner la surconsommation.

La Commission européenne a trouvé cette situation insupportable : lorsqu'un laboratoire compte parmi ses membres une personne morale, tout remboursement des prestations du laboratoire en cause est exclu ; puisqu'en Belgique, pratiquement tout le monde est affilié à la sécurité sociale, si les patients veulent bénéficier d'une intervention, ils ne s'adresseront jamais à des laboratoires qui comptent une personne morale parmi leurs membres. L'établissement de personnes morales étrangères en qualité d'exploitants d'un laboratoire en Belgique est donc entravé, ce qui constitue une infraction à l'article 52 du traité de la CE. La Cour de justice n'a pas suivi la position de la Commission. Tout Etat membre a le droit de régler les activités des laboratoires, pour autant que les ressortissants d'autres Etats membres se voient réserver un traitement identique et ne fassent l'objet d'aucune discrimination ; or, la loi belge n'empêche en aucune manière médecins, pharmaciens, etc d'autres Etats membres d'exploiter en Belgique un laboratoire pour prestations cliniques dans les mêmes conditions que les Belges. La Belgique n'est donc pas condamnée pour infraction à l'article 52 du traité CE.

## Bourse des valeurs

Depuis le 30 juin 1983, la législation de tous les Etats membres doit être conforme à trois directives du Conseil européen qui concernent toute admission en bourse. Ces directives prévoient la coordination des conditions d'admission de valeurs mobilières à la cote officielle

d'une bourse de valeurs (directive 79/279, du 5.3.1979), des conditions d'établissement, de contrôle et de diffusion du prospectus à publier pour cette admission (directive 80/390/CE du 17.3.1980) et des conditions en matière d'information périodique à publier par les sociétés dont les actions sont admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs (directive 82/121/CE du 15.2.1982).

Lorsque la Commission a constaté que la Belgique n'avait encore pris à la date susmentionnée aucune mesure en vue de transposer ces directives dans la législation nationale, elle a mis le gouvernement belge en demeure de présenter ses observations, et c'est lorsqu'il est apparu que même cette mise en demeure n'était pas suivie de l'effet souhaité que le recours a été introduit devant la Cour de justice.

La Belgique a admis que les directives n'avaient pas encore été transposées, mais elle a fait valoir que les délais impartis étaient insuffisants, que le contenu des directives faisait qu'il y avait sur le plan intérieur un nombre considérable d'entraves à surmonter, que les Etats membres étaient obligés d'élaborer encore eux-mêmes un certain nombre de règles précises, qu'il fallait tenir compte du marché communautaire des capitaux et des difficultés internes relatives à l'attribution des compétences. Les adaptations nécessaires ont été annoncées pour fin 1987.

Conformément à une jurisprudence constante, la Cour de justice n'a pas retenu ces arguments : les Etats membres qui n'adaptent pas en temps voulu leur législation nationale aux conséquences qui découlent de leurs engagements européens sont condamnés. La Commission a eu gain de cause dans cette affaire et a obtenu la condamnation de la Belgique.

Jan Van hoof

# Voyager en Europe

Lorsque vous entrez dans un autre pays de la Communauté européenne, vous n'êtes pas un étranger : vous avez des droits qui font de vous un „citoyen de l'Europe”, de cette Europe des temps modernes, qui a pris naissance il y a 30 ans.

## Pas de taxes...

Il y a toujours des douaniers aux frontières entre les Etats membres de la Communauté européenne. Pourquoi ? Les droits de douane ont été abolis (il faudra attendre 1996 pour l'Espagne et le Portugal), mais la différence de fiscalité indirecte (taux de TVA, accises sur le tabac, les alcools, etc...) implique la perception de taxes propres à chaque pays. Il est prévu de les supprimer — donc les contrôles aussi — d'ici à 1992.

En attendant, vous pouvez importer en franchise — c'est-à-dire sans acquitter de taxe au passage à la frontière — des marchandises achetées dans un autre Etat de la Communauté pour la contre-valeur totale de 350 Ecus ( $\pm$  15.000 FB). Cette franchise est valable pour chaque personne âgée de 15 ans au moins. Pour les plus jeunes, elle se monte, en Belgique, à 90 Ecus (3.800 FB). Si vous importez une marchandise d'un pays en dehors de la Communauté européenne, la franchise n'est cette fois que de 45 Ecus ( $\pm$  1.900 FB) et, pour les moins de 15 ans, 23 Ecus ( $\pm$  990 FB). Vous pouvez également rapporter de vos voyages, sans qu'elle soit taxée, une certaine quantité de cigarettes, de tabac, d'alcool et de parfum (voir tableau).

Lorsque vos achats dépassent le niveau de la franchise, vous devez demander au vendeur un formulaire de détaxation. Cela vous permet de vous faire rembourser la TVA payée au moment de l'achat. Vous ne payez donc que la TVA de votre pays de résidence, après avoir fait une déclaration au poste-frontière de ce pays.

## Franchises sur certains articles

Produit	Importé d'un Etat membre de la Communauté	Importé d'un pays tiers
Cigarettes (pièces) ou Cigarillos (pièces) ou Cigares (pièces) ou Tabac à fumer (grammes)	300 150 75 400	200 100 50 250
Vins (litres)	5 4 pour Danemark	2
Mousseux, liqueurs, Apéritifs et alcools de 22° max. ou Boissons alcooliques de plus de 22° (litres)	3 1,5	2 1
Café (grammes) ou Extraits et essences de café (grammes)	1.000 400	500 200
Thé (grammes) ou Extraits et essences de thé (grammes)	200 80	100 40
Parfums (grammes)	75	50
Eaux de toilette (litres)	3/8	1/4

Les jeunes de moins de 17 ans ne bénéficient pas des franchises „tabacs” et „vins et alcools”, les moins de 15 ans des franchises „café”.

## Disque vert

Les formalités de passage aux frontières se sont sensiblement assouplies ces dernières années. La France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, suivis par le Danemark, ont décidé d'accélérer le mouvement en permettant aux automobilistes de franchir plus rapidement les frontières : c'est désormais un simple contrôle visuel, en passant les postes-frontières à vitesse réduite. Si vous respectez les franchises, il suffit d'apposer sur le pare-brise de votre véhicule un disque vert délivré par les automobile-clubs et les agences de voyage. Vous pouvez aussi le fabriquer vous-même. La seule exigence est qu'il soit d'un diamètre de 8 centimètres.

Par ailleurs, n'oubliez pas de coller à l'arrière de votre véhicule le traditionnel „B” si vous êtes immatriculé en Belgique.

## Passeport ou carte d'identité

Pour voyager à l'intérieur de l'Europe des Douze, il suffit d'être en possession d'une carte d'identité valable ou d'un passeport national valable. Toutefois,

pour se rendre à Berlin-Ouest par la route ou par le train, il faut obligatoirement se munir d'un passeport, car on doit traverser une partie de la République démocratique allemande.

Les enfants mineurs — moins de 18 ans dans la plupart des pays européens — doivent être munis d'une autorisation de leurs parents s'ils sortent de leur pays sans eux.

## Permis de conduire et assurance-véhicule

Votre permis national est valable dans tous les pays de la Communauté pour tous les séjours de moins

de trois mois et pour un an si vous vous installez dans un autre pays européen. Comme le passeport européen, un *permis de conduire* est progressivement mis en circulation.

## Assurance-maladie

Avant de partir, vous avez tout intérêt à vous procurer un formulaire E 111 auprès de votre organisme de sécurité sociale. Si vous tombez malade en vacances, à condition que vous ayez présenté votre formulaire E 111 à l'organisme local de sécurité sociale, vous avez droit, dans tous les Etats membres de la Communauté, aux prestations prévues par la législation du pays de séjour : soins médicaux et dentaires auprès des établissements agréés par l'assurance-maladie ainsi que le remboursement des médicaments, suivant les différents systèmes nationaux. Le formulaire E 111 couvre également les membres de votre famille qui bénéficient habituellement de votre assurance sociale. Toutefois, pour les travailleurs indépendants, le „E 111” ne couvre que l'hospitalisation. Pour tout savoir sur la meilleure manière de voyager et de dépenser son argent à l'étranger, le Bureau européen des Unions de Consommateurs (BEUC) vient de réaliser une brochure de 50 pages pour le compte de la Commission européenne. A commander au BEUC, 29 rue Royale, bte 3 - 1000 Bruxelles - Tél (02)218.30.93. Prix : 180 FB (frais de port compris).

## Concours pour jeunes scénaristes

La Commission des Communautés Européennes, à l'occasion de son trentième anniversaire, organise un concours européen à l'intention des jeunes qui souhaitent écrire à propos de l'Europe. Tous les jeunes écrivains européens de 18 à 25 ans peuvent y participer, à titre individuel ou collectif, en rédigeant un scénario pour un film de 26 minutes consacré à l'„Europe, notre avenir”.

Les noms des lauréats du concours devraient être proclamés au Festival de Cannes l'an prochain.

Des renseignements complémentaires sur le concours peuvent être obtenus auprès de la Direction Générale de l'Information, de la Communication et de la Culture (BERL. 2/29), Commission des Communautés Européennes, 200, rue de la Loi, 1049 Bruxelles, Belgique.

## L'Union fait l'Europe

Décidément, le Parlement belge multiplie les initiatives à l'égard de l'Europe. Dernière en date, la conférence parlementaire sur l'Union européenne, qui a rassemblé, pour la première fois, une cinquantaine de députés européens et nationaux des Douze, le 18 et 19 mai au Palais d'Egmont. Sous la présidence de Jean Defraigne, Président de la Chambre des Représentants de Belgique, quatre rapports ont été discutés : le rapport sur le coût de la „Non-Europe” qui, selon le rapporteur Fred Catherwood (Grande-Bretagne), atteint au moins 5 % du PNB ; celui sur le déficit démocratique de la Communauté européenne (rapport de Fernand Herman, PPE belge) ; celui traitant de l'organisation d'un référendum populaire au niveau européen (Carlos Bru Puron, socialiste espagnol) et enfin, le rapport relatif à une nouvelle stratégie du Parlement européen en vue de l'Union européenne (Michel Toussein, libéral belge). L'objectif de cette conférence, a expliqué Jean Defraigne dans son discours

d'ouverture, est d'engager un dialogue entre le Parlement européen et les parlements nationaux, afin „d'éviter les écueils qui avaient fait échouer toutes les tentatives entreprises depuis 1972 pour réaliser l'Union”.

Le Parlement belge veut d'ailleurs montrer l'exemple de cette concertation, puisqu'en février 1986, un Comité d'Avis chargé de questions européennes composé de dix députés et de dix membres belges du Parlement européen, y a été créé. Ce comité a déjà adopté plusieurs rapports, que ce soit sur l'utilisation par la Belgique des Fonds structurels et des facilités d'emprunt de la CE (rapport Van Miert), sur le non-respect par la Belgique des directives européennes (rapport De Gucht) ou sur l'Acte unique (rapport Croux). A propos de la réalisation du grand marché intérieur, quatre rapports ont été entrepris par Fernand Herman, notamment sur son impact dans le secteur des banques, des assurances et des télécommunications et sur la situation économique générale de la Belgique.

## Groupe „Union européenne”

Enfin, à l'appel de l'Inter-groupe fédéraliste européen, les deux Chambres belges viennent de constituer, début avril, un „Inter-groupe parlementaire belge pour l'Union européenne”, présidé par M. Ludo Dierickx (Agalev) ; Mme Antoinette Spaak (FDF) et Mme Monique Rifflet (PS) étant vice-présidentes. Le PSC est représenté par M. Bataille ou M. Nothomb ; le PRL par M. Klein ; le PVV par M. Bosmans et l'UDRT par M. Hendrick. Par ailleurs, MM. Van den Brande (CVP) et Van Miert (SP) participeront également au Bureau. Il s'agit de prouver, a souligné M. Dierickx, que la classe politique est mûre pour une démocratie européenne, alors que de plus en plus les problèmes ne peuvent être résolus que de manière transnationale.

„Ou nous surmontons notre nationalisme et réalisons une vraie Union européenne ou bien nous serons réduits à n'être qu'une parcelle sur l'échiquier mondial” ajoute Jean Defraigne.

## SIDA : La CE se mobilise

La lutte contre le SIDA doit se mener à Douze, mais le dépistage systématique et obligatoire lors des contrôles aux frontières n'est pas la bonne méthode pour empêcher l'extension de la maladie. Voilà les conclusions auxquelles sont parvenus les ministres de la Santé des pays de la Communauté européenne lors d'une réunion tenue à Bruxelles le 15 mai.

Les ministres ont chargé un groupe d'experts nationaux de proposer trois types de mesures : d'abord des procédures d'information mutuelle portant à la fois sur l'état de développement de la maladie et sur les mesures prises ou envisagées par les autorités nationales pour lutter contre le SIDA ; ensuite des actions communes contre le SIDA ; enfin des méthodes permettant de mesurer l'efficacité des actions en cours.

Face à certains courants d'opinion qui veulent faire du SIDA une question morale ou qui réclament des contrôles systématiques de certaines catégories de personnes, les ministres des Douze ont affirmé, dans une déclaration commune, que le SIDA constitue „un problème de santé publique”. Pour les ministres européens, les mesures à prendre pour combattre ce fléau doivent donc se fonder uniquement sur des considérations de santé.

Les ministres considèrent le dépistage systématique, notamment aux frontières, comme inefficace. Ils ont décidé, en revanche, de fournir une information sur le SIDA à toutes les personnes qui se déplacent d'un pays à l'autre. Par ailleurs, ils s'efforceront de ne pas mener des politiques contradictoires, en particulier quant au traitement à réserver aux citoyens de pays extérieurs à la Communauté européenne.



Les rencontres musicales reprendront cet été à Libramont. Ces stages de haut niveau sont organisés, chaque année, par l'Académie internationale d'été de Wallonie. Musique de chambre, l'après-midi, cours „à la carte” le matin, toutes les disciplines musicales se mêlent allègrement. La réputation de ces rencontres, auxquels cinq cents jeunes de tous pays ont participé l'année dernière, n'est plus à faire. Renseignements : tél. 016/36.67.19.

**20 mars**

Environnement — Accord des Douze sur les émissions nocives des centrales électriques et sur une directive limitant certaines émissions des moteurs diesels.

Chine — Signature d'un accord portant création d'un centre commun de biotechnologie.

**24 mars**

Transport — Accord officieux des Douze sur la libéralisation des tarifs aériens mais les vues restent divergentes quant à l'accès des compagnies aux routes aériennes.

Recherche — La France se rallie au compromis de la Présidence. Elle sera suivie par la RFA le 3 avril, isolant ainsi Londres dans son opposition.

**28 mars**

Japon — Visite de deux jours du Président du Conseil „commerce extérieur” Herman De Croo.

**30 mars**

Turquie — Le ministre turc chargé des relations avec la CE, Ali Bozer, annonce, à Bruxelles, que son pays va présenter sa demande officielle d'adhésion à la CE.

**31 mars**

Agriculture — Premier débat général sur les prix 1987/88 et les mesures connexes. La RFA maintient son opposition au démantèlement des MCM et à la diminution du prix des céréales. Six pays (Belgique, France, Grèce, Luxembourg, Irlande et Italie) sont favorables à la taxe sur les matières grasses.

Concurrence — La Commission estime que l'aide que l'Etat belge envisage d'accorder à une brasserie de Tournai (Atelier Louis Carton) fausse les règles de concurrence.

**1er avril**

Environnement — La Commission propose de renforcer les échanges d'information sur la sûreté des centrales nucléaires.

**4 avril**

SME — Les ministres des Finances dessinent, au cours d'une réunion informelle à Knokke, des orientations pour créer un espace financier unifié et renforcer le SME.

**7 avril**

Europe des Citoyens — La Commission propose une coopération communautaire en matière de protection civile. Le Président du Conseil „Marché intérieur”, M. De

## AIDE- MEMOIRE

Keersmaecker, déplore le manque de volonté politique des Douze alors qu'aucun progrès n'a été enregistré sur la suppression des contrôles aux frontières, le droit de séjour et la reconnaissance mutuelle des diplômes.

**10 avril**

Audiovisuel — Le parti socialiste flamand annonce qu'il veut porter devant la Cour de Justice européenne, le décret sur la télévision par câble adopté par le Conseil de la Région qui, en ne reconnaissant qu'une seule chaîne commerciale, serait incompatible avec la liberté des services garantie par le traité de Rome.

Budget — Dans une lettre aux Chefs de gouvernement, le Président de la Commission européenne expose la gravité de la situation budgétaire en 1987, qui enregistre un déficit d'environ 5 milliards d'Ecus. Jacques Delors suggère de le combler par des contributions exceptionnelles des Etats membres, de payer a posteriori les dépenses d'intervention sur les marchés agricoles et d'épuiser les ressources restantes en deçà du plafond de 1,4 % de la TVA. Une décision doit être prise avant le premier août.

**14 avril**

Turquie — Le ministre turc chargé des relations avec la CE, Ali Bozer, remet à Leo Tindemans, Président en exercice du Conseil des ministres, la demande officielle d'adhésion de la Turquie à la CE.

Agriculture — La Commission européenne propose un encadrement rigoureux des aides nationales aux agriculteurs, accompagné d'un régime communautaire d'aides aux revenus pour alléger la charge du gel des prix sur les petits producteurs et encourager les cessations d'activité.

**15 avril**

Europe de l'Est — Le Commissaire Willy De Clercq rencontre le Secrétaire du Comecon, M. Sychov, en vue d'une déclaration commune sur l'établissement de relations officielles avec la CE.

Environnement — La Commission propose un projet de programme pour réduire la pollution par le cadmium rejeté par l'industrie, les engrais et l'incinération des déchets.

**21 avril**

Economie — „Efficacité, stabilité et équité : une stratégie pour l'évolution du système économique de la Communauté européenne” est l'intitulé d'un rapport remis, à la demande de la Commission, par un groupe d'experts présidé par le Dr Schioppa, ancien directeur général des Affaires économiques et financières à la Commission. Ce rapport prône notamment plus de souplesse et de décentralisation dans la mise en œuvre du „Livre blanc” sur le marché intérieur et un renforcement de la coopération monétaire.

**22 avril**

Agriculture — La Commission cherche à écouler 100.000 tonnes de vieux beurre des stocks d'intervention auprès de l'industrie chimique.

**26 au 28 avril**

Plan Delors — Les ministres des Affaires étrangères des Douze consacrent un premier tour de table à l'examen des propositions sur la réforme du financement de la CE, de la politique agricole et structurelle. L'accueil est assez favorable, sauf de la part du Royaume-Uni qui s'oppose à tout accroissement des ressources budgétaires tant que la PAC n'aura pas été complètement assainie. Londres rejette aussi toute diminution de sa compensation budgétaire.

**28 avril**

Agriculture — Echec du Conseil agricole qui aurait dû normalement adopter les prix et les nouvelles mesures de gestion pour la campagne 1987/88. La majorité des ministres s'opposent à une réduction sévère de l'intervention pour les céréales, tandis que la RFA rejette toute baisse des prix dans ce secteur. Bonn n'accepte pas non plus un démantèlement des montants compensatoires monétaires. Quant à la taxe sur les matières grasses, le Danemark, les Pays-Bas, le Portugal, la RFA et le Royaume-Uni maintiennent leur opposition.

Marché intérieur — La Commission propose des normes CE contre les „opérations d'initiés” en Bourse (investisseurs qui détiennent des informations privilégiées). Au Conseil, les Douze débattent de l'harmonisation des contrôles aux frontières extérieures de la CE, en matière de passeports, visas et procédures de droit d'asile.

Algérie — Le Conseil de coopération avec la CE décide de relancer la coopération industrielle, énergétique, agricole et financière entre les deux parties.

# Marché intérieur / Commerce / Entreprises / PME ...

Plan Delors : la *Fédération des entreprises belges* (FEB) a approuvé, le 22 avril, les propositions de la Commission européenne tout en suggérant un accord intérimaire sur le dossier budgétaire afin que ce dernier ne soit pas bloqué par le problème de la maîtrise des dépenses agricoles.

**Tunisie :** Une rencontre entre les PME européennes et tunisiennes a lieu à Tunis, du 10 au 12 juin 1987. „Partenariat 87., est organisé par l'Agence tunisienne de promotion des investissements (API), qui présente 70 projets de coopération industrielle.

**Asean :** Un centre de gestion CE/Asean (pays de l'Asie du Sud-Est), dans les domaines de l'énergie, de la recherche et de la formation, va être créé et trois nouveaux projets de coopération régionale (aquaculture, normes industrielles et évaluation des ressources en pêche) vont être prochainement lancés.

**Coopération avec les universités :** les demandes pour participer au programme COMETT (coopération universités-entreprises pour la formation aux nouvelles technologies), pour 1987, doivent parvenir à la Commission avant le 1er juillet prochain. Une brochure sur COMETT est disponible à l'Unité d'information COMETT de la Commission européenne.

**Environnement :** la Commission envisage de lancer en 1988, un programme pour apprécier le potentiel de création d'emplois des mesures de protection de l'environnement. Des projets de démonstration „innovateurs” (usines de traitement de déchets, réhabilitation de zones industrielles à l'abandon, amélioration de l'environnement urbain, etc) seront financés à concurrence de 20 à 80 %. Un budget de 33 millions d'Ecus est envisagé pour 3 ans.

**Sous-traitance :** la Commission européenne est en train d'établir une terminologie unique pour les entreprises de sous-traitance. Elle facilitera les contacts avec les intermé-

diaires commerciaux (chambres de commerce, agences de développement) qui cherchent, pour leurs clients, des sous-traitants à travers les banques de données. Celles-ci utilisent pour le moment des classifications différentes qui rendent cette recherche difficile. Des terminologies sont déjà disponibles pour le secteur du métal, des matières plastiques et des caoutchoucs.

**PME :** la Commission européenne publie, chaque mois, une lettre d'information de 8 pages destinée aux PME pour les informer des initiatives de la CE qui les concernent. Ce bulletin, „Euro-info” est disponible gratuitement, à la „Task Force PME” de la Commission européenne.

**Emploi :** „Chômage de longue durée. Par ici la sortie ?” est le titre d'un dossier consacré au chômage de longue durée dans la CE, publié par ELISE, réseau européen d'information sur les initiatives locales d'emploi. Alors que 30 à 50 % de chômeurs sont sans emploi depuis plus d'un an en Europe, ce dossier présente une série de projets innovants, complétés par les analyses

de sociologues et journalistes. Pour la Belgique, sont présentés les „TCT”, l'association „Action chômage” à Ypres et le „Centre de Technologie et de Gestion des Affaires” de l'ULB. Dossier de 72 pages. Prix : 440 FB + 50 FB (frais de port). Edition ELISE, 38 rue Vilain XIV, 1050 Bruxelles. Disponible en français ou en anglais.

**Stages au Japon :** les jeunes cadres travaillant pour des entreprises orientées vers l'exportation peuvent bénéficier d'une bourse de la Commission européenne pour un programme de formation au Japon. Les candidats doivent être âgés de 25 à 38 ans et s'adresser à la Commission pour le prochain programme qui aura lieu de mai 1988 à septembre 1989. Environ quarante places sont disponibles.

**Marché intérieur :** La Commission a publié, le 6 mai, son deuxième rapport sur la mise en œuvre du „Livre blanc sur l'achèvement du grand marché”. Sur les 300 propositions de directives prévues par le calendrier de ce dernier, la Commission en a déjà soumis 170, mais seulement 57 ont été adoptées par le

Conseil. Le retard, dû aussi au Parlement européen, est surtout accusé dans le domaine de l'agriculture et des mesures de nature économique et financière.

**Bourse :** la Commission a proposé, le 13 mai, de supprimer les impôts indirects frappant les transactions sur titres et les opérations en bourse dans tous les Etats membres, dans le cadre de la libéralisation des mouvements de capitaux. La Belgique examine en ce moment un projet de loi prévoyant la suppression de ces taxes, mais uniquement en faveur des non-résidents. On attend surtout des réticences de la part de l'Irlande et du Royaume-Uni où les taux de prélèvement sont actuellement les plus élevés.

**Eurotunnel :** La Banque européenne d'investissement a octroyé, le 13 mai, un concours d'environ 1,4 milliard d'Ecus à la construction du tunnel sous la Manche.

**Anti-dumping :** la Commission a adopté, le 22 avril, son quatrième rapport annuel sur les actions anti-dumping et anti-subsidies menées par la CE contre les pays tiers en 1985. Au cours de cette année, 36 enquêtes ont été ouvertes, contre 49 en 1984, principalement dans les secteurs de la construction mécanique et des produits sidérurgiques.

**Corée du Sud :** suite aux consultations avec la Commission européenne, fin avril, les autorités de Séoul ont annoncé une libéralisation, à partir de juillet prochain, des importations de voitures d'une cylindrée supérieure à 2000 cc, et, à compter de 1988, de celles de tissus de laine. La Corée s'est aussi engagée à lever les obstacles à l'importation de vin et à adopter les standards internationaux pour les produits électriques.

**Commerce :** le Conseil de la CE a approuvé, le 8 avril, le système harmonisé par la Convention internationale sur la désignation et la codification des marchandises. Il devrait entrer en vigueur l'année prochaine.

## Fonds social : 2,3 milliards pour la Belgique

Des actions en faveur de jeunes de moins de 25 ans vont bénéficier, en 1987, d'aides du Fonds Social pour un total de 1,67 milliard de FB. Citons notamment :

— l'octroi de 6,1 millions de FB pour le Comité entraide „Lesdain” à Tournai qui s'occupe de la réinsertion professionnelle de jeunes handicapés

— une aide de 8,1 millions à la Fédération des institutions spécialisées d'aides à la jeunesse (F.I.S.) pour des actions en faveur d'handicapés à Bruxelles et dans la Région Wallonne — 6 millions de FB pour „Delipro Jeunesse” qui mène des actions de formation professionnelle à Charleroi

— 6,2 millions de FB pour „Proteus” à Kortrijk pour de jeunes handicapés

— 15,7 millions pour la commune de Gand (actions professionnelles pour des jeunes et des femmes)

Par ailleurs, le Fonds Social a accordé 652 millions de FB pour des projets en faveur des plus de 25 ans. „Vie Féminine”, à Bruxelles, a, par exemple, reçu 1,5 million pour une formation professionnelle et linguistique de travailleurs migrants ; l'asbl „Le Grisou” bénéficie de 8,5 millions de francs pour des initiatives locales d'emploi à Mons et l'ONEM, de 97 millions pour la formation aux nouvelles technologies de travailleurs de PME à Malines.

## Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée :

- La politique agricole commune et sa réforme (Documentation européenne, 1/1987, 93 p.).
- Politique Maritime Commune — Vers une politique commune des transports — Transports maritimes (1986, 96 pages).
- Les Européens et leur environnement en 1986 (Etude faite à la demande de la Direction générale de l'Environnement de la Commission des CE, 1986).
- Population et développement (Le Courrier ACP-CE, n° 103, mai-juin 1987).

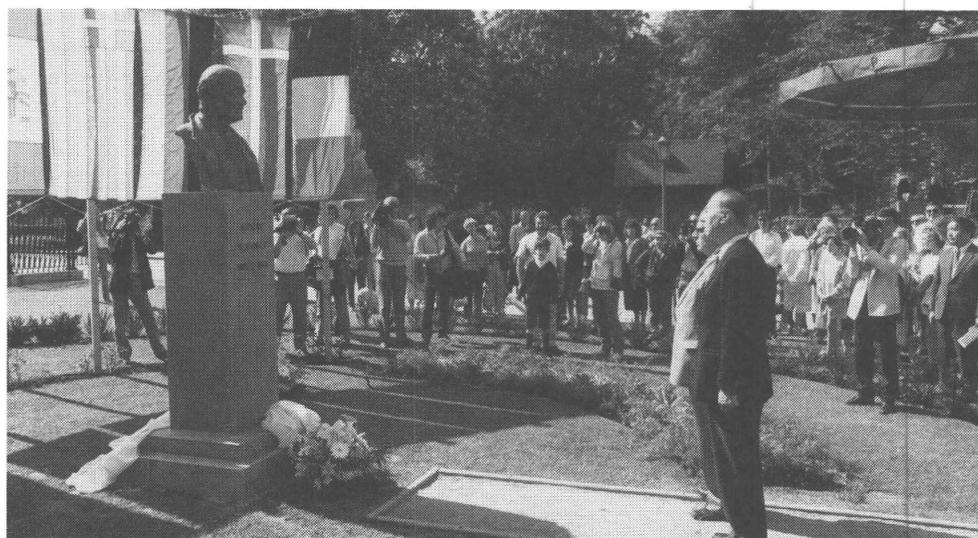
### EN VENTE

Au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles ; à la librairie européenne, rue de la loi 244, 1040 Bruxelles ; au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

- Energie en Europe — Politique énergétique et tendances dans la Communauté européenne (N° 6, décembre 1986), 450 FB par numéro, abonnement : 1.000 FB (TVA exclue).
- Le droit de vote aux élections municipales des citoyens des Etats membres de la Communauté (Bulletin des Communautés européennes, supplément 7/86 (1987, 48 p.), 150 FB (TVA exclue).
- Europe Sociale (1/87, janvier 1987), 360 FB par numéro, abonnement : 1.000 FB (TVA exclue).
- L'intégration sociale des personnes handicapées (Europe Sociale, supplément 7/86 (1987, 101 p.), 150 FB (TVA exclue).
- The State of the Environment in the European Community 1986 (1987, 388 p.), 800 FB (excluding VAT).
- European Affairs (N° 1/87 spring, Elsevier), 2.050 FB.
- Industrial Biotechnology in Europe — Issues for Public Policy (Ed. by Duncan Davies ; 1986, CEPS & Commission of the EC, 156 p.), 18 £.
- Atlas Economique de l'Europe (J.R. Sortia, Ch. Vandermotten, J. Vanlaer), Edité par la Société Royale



Baptême devant le bâtiment de la Commission européenne, le 9 mai, du voilier „Europe” qui, avec quatre autres bateaux, participait, une semaine plus tard, à la course de la Constitution entre Nieupoort et Philadelphie. Organisée par le Parlement et la Commission européenne, cette course à la voile a célébré le trentième anniversaire des Communautés européennes et le bicentenaire de la Constitution américaine.



Leo Tindemans a inauguré, le 9 mai, Journée de l'Europe, un monument en l'honneur de Robert Schuman, à l'entrée du Parc du Cinquantenaire à Bruxelles. Le ministre belge des Affaires étrangères a évoqué „l'idéal, le réalisme et l'audace, trois qualités qui ont transformé un bon politicien et un homme d'Etat de grand format” et rappelé le rôle irremplaçable qu'à joué cet Alsacien „taiseux et discret” dans la construction d'une Europe unie.

belge de géographie et l'Université Libre de Bruxelles (Bruxelles, 1986, 176 p.), 2.500 FB.

- Organigramme de la Commission des Communautés européennes (Février 1987, 124 p.), 130 FB (TVA exclue).
- Statistiques de base de la Communauté — Comparaison avec certains pays européens, le Canada, les USA, le Japon et l'URSS (Eurostat, 1987, 293 p.), 250 FB (TVA exclue).

## Agenda

25.5 : „Sint-Jan Berchmanscollege” (Bruxelles) ; 26.5 : „Provinciaal Technisch Instituut Sint-Godelieve” (Anvers) ; 1.6 : Conseil National des Femmes Belges (Bruxelles) ; 3.6 : Lunch-débat (Maison de l'Eu-

rope de Bruxelles) avec la participation de M. le Ministre F.X. de Donnéa : „Bruxelles, Ville Européenne et internationale” ; 4.6 : „Economische Hogeschool Limburg” (Diepenbeek) ; 5.6 : „Vrij Katholiek Onderwijs — Bovenbouw” (Opwijk) ; 10.6 : Stagiaires du Service de Pêche Maritime du Ministère de l'Agriculture (Ostende).